



## REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DU GRAND-EST

Ligue Grand-Est de Badminton  
Maison des Sports  
13, rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

Auteur(s) : Christophe Freslon,  
Valery Jacob, Geoffroy Lettier  
Destinataires : Présidents et RC  
clubs Grand-Est  
Adoption CA : 06.03.2022  
Entrée en vigueur : 07.03.2022  
Validité : Saison 2021-2022

### 1 OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler les championnats régionaux du Grand-Est. Il précise les modalités de participation, de qualification et financières.

On entend par championnat régional, une compétition individuelle attribuant des titres régionaux individuellement à des joueurs (vainqueurs dans les disciplines de simples) et à des paires de joueurs (vainqueurs dans les disciplines de doubles).

Ce règlement fera office de règlement cadre et de règlement particulier.

### 2 DOMAINE D'APPLICATION

Il s'applique aux compétitions régionales, qui comprennent les épreuves suivantes :

- **Championnat simple senior**, ouvert aux seniors, aux vétérans dûment autorisés, ainsi qu'aux jeunes à partir de la catégorie minimes.
- **Championnat double senior**, ouvert aux seniors, aux vétérans dûment autorisés, ainsi qu'aux jeunes à partir de la catégorie minimes.

Ces deux championnats seront regroupés sous la dénomination de Championnats Régionaux Senior ou CRS dans la suite du présent document.

### 3 RÉFÉRENCES

RGC (Guide du Badminton)  
Règlement fédéral du classement

### 4 DÉFINITIONS

**Procédure:** Règle écrite décrivant dans ses grandes lignes pour une activité bien définie (par son objet et son domaine d'application) les responsabilités et les compétences pour parvenir aux objectifs précisés dans les statuts, conventions et autres documents approuvés par les instances dirigeantes de la LGEBad.

**LGEBad** : Ligue Grand Est de Badminton.

**CODEP** : Comité Départemental

**CLOT** : Commission Ligue des Officiels Techniques.



## REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DU GRAND-EST

Ligue Grand-Est de Badminton  
Maison des Sports  
13, rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

Auteur(s) : Christophe Freslon,  
Valery Jacob, Geoffroy Lettier  
Destinataires : Présidents et RC  
clubs Grand-Est  
Adoption CA : 06.03.2022  
Entrée en vigueur : 07.03.2022  
Validité : Saison 2021-2022

**RGC** : Règlement Général des Compétitions.  
**CPPH** : Classement par point hebdomadaire.  
**JA** : Juge-Arbitre.  
**CRS** : Championnats Régionaux Senior.

### **5 DESCRIPTION DETAILLEE**

Les championnats régionaux senior sont une compétition officielle organisée par la LGEBad et ouverte aux catégories minime, cadet, junior, senior et vétéran.

Cette compétition permet de délivrer le titre de Champion du Grand-Est pour tous les vainqueurs des séries Elite.

Les vainqueurs des autres séries se voient symboliquement attribuer le titre de Champion Régional de la série en question.

Cette compétition n'est pas qualificative pour les championnats de France.

Le conseil d'administration de la LGEBad a confié l'organisation et la gestion de la compétition à la Commission Compétition de la LGEBad.

L'édition 2021-2022 du CRS aura lieu les **4-5-6 Juin 2022** a :

**Basse-Ham**  
**Gymnase Marcel Hitz**  
**Rue du Stade**

Le club organisateur sera le club local du Basse-Ham Badminton Club.

#### **5.1 PARTICIPATION**

##### **5.1.1 Licence**



## REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DU GRAND-EST

Ligue Grand-Est de Badminton  
Maison des Sports  
13, rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

Auteur(s) : Christophe Freslon,  
Valéry Jacob, Geoffroy Lettier  
Destinataires : Présidents et RC  
clubs Grand-Est  
Adoption CA : 06.03.2022  
Entrée en vigueur : 07.03.2022  
Validité : Saison 2021-2022

Seuls peuvent être admis à participer aux championnats régionaux du Grand-Est, les joueurs licenciés à la Ligue Grand-Est de Badminton pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension au moment des compétitions visées dans le présent règlement.

Tout participant devra être en possession de sa licence à la date de clôture des inscriptions.

### 5.1.2 Participation

Pour participer, les joueurs doivent s'inscrire dans la série correspondant à l'article 5.1.3, à l'exception des joueurs qualifiés directement qui pourront s'inscrire dans la série dans laquelle ils ont disputé leur championnat départemental (à condition que le-dit championnat départemental ait strictement appliqué les définitions de séries ci-après)

Les joueurs étrangers sont autorisés à participer au championnat sous réserve qu'ils soient régulièrement licenciés auprès de la FFBad dans une instance du Grand-Est.

### 5.1.3 Dimension

La compétition sera scindée en 6 séries :

Les séries :

- **Une série « Elite » attribuant le titre de Champion du Grand-Est ;**
- **Une série « Excellence » ;**
- **Une série « Honneur » ;**
- **Une série « Promotion » ;**
- **Une série « Espoir » ;**
- **Une série « Avenir »**

Chaque série comprendra :

- en simple : un tableau « Simple Homme » et un tableau « Simple Dame »,
- en double : un tableau « Double Homme », un tableau « Double Dame » et un tableau « Double Mixte ».

Un joueur ne peut s'inscrire que dans une série par tableau. Le surclassement ne sera possible et autorisé que dans les cas suivants :

- Le tableau inférieur n'aura pu se dérouler faute d'inscriptions suffisantes ;
- Un joueur ou une paire qualifiée directement par les championnats départementaux possèdent un

|   |   |   |
|---|---|---|
|  | <b>REGLEMENT DES CHAMPIONNATS<br/>REGIONAUX DU GRAND-EST</b><br><br>Ligue Grand-Est de Badminton<br>Maison des Sports<br>13, rue Jean Moulin<br>54510 TOMBLAINE | Auteur(s) : Christophe Freslon,<br>Valery Jacob, Geoffroy Lettier<br>Destinataires : Présidents et RC<br>clubs Grand-Est<br>Adoption CA : 06.03.2022<br>Entrée en vigueur : 07.03.2022<br>Validité : Saison 2021-2022 |
|---|---|---|

classement qui lui permettrait de prétendre à l'inscription dans le tableau supérieur à la série dans laquelle il avait disputé son championnat départemental.

#### 5.1.4 Qualification

##### 5.1.4.1 Qualifications directes

Les inscriptions dans une série des championnats sont déterminées par le résultat au cours des championnats départementaux de la saison en cours. Ainsi les vainqueurs et finalistes de chaque championnat départemental sont qualifiés pour le championnat régional dans la même série que celle dans laquelle ils ont disputé leur championnat départemental à condition que le-dit championnat départemental ait strictement appliqué les définitions de séries suivantes :

- **Une série « Elite »** regroupant les joueurs classés N1 ;
- **Une série « Excellence »** regroupant les joueurs classés N2,N3 ;
- **Une série « Honneur »**, regroupant les joueurs classés R4, R5;
- **Une série « Promotion »**, regroupant les joueurs classés R6,D7 ;
- **Une série « Espoir »**, regroupant les joueurs classés D8,D9 ;
- **Une série « Avenir »**, regroupant les joueurs classés P10,P11,P12.

De plus, les inscriptions dans une série des championnats départementaux devront avoir été déterminées par le CPPH au moment du tirage au sort :


- de chaque joueur pour les épreuves de simple,
- de chaque paire pour les épreuves de double. C'est la moyenne des CPPH des joueurs constituant la paire qui sera prise en compte.

##### 5.1.4.2 Remplacement de joueur dans le cas d'une qualification directe

Dans l'hypothèse où un(e) joueur(se) d'une paire ne pourrait s'inscrire, il pourra être remplacé par un(e) autre joueur(se) à condition qu'il n'ait pas au jour de l'inscription un CPPH supérieur à celui du joueur(se) qu'il/elle remplace.

##### 5.1.4.3 Qualifications secondaires

Enfin les tableaux seront complétés par des inscriptions libres dans la limite du nombre maximum de joueurs autorisés sur la compétition. Ce nombre pourra être déterminé soit par tableau soit de manière globale.

|   |   |   |
|---|---|---|
|  | <b>REGLEMENT DES CHAMPIONNATS<br/>REGIONAUX DU GRAND-EST</b><br><br>Ligue Grand-Est de Badminton<br>Maison des Sports<br>13, rue Jean Moulin<br>54510 TOMBLAINE | Auteur(s) : Christophe Freslon,<br>Valery Jacob, Geoffroy Lettier<br>Destinataires : Présidents et RC<br>clubs Grand-Est<br>Adoption CA : 06.03.2022<br>Entrée en vigueur : 07.03.2022<br>Validité : Saison 2021-2022 |
|---|---|---|

#### 5.1.4.4 Nombre maximum de joueurs

Le nombre maximum de joueurs sera de :

- 260 joueurs pour les tableaux de double (incluant double homme et double dame)
- 260 joueurs pour le tableau de double mixte
- 130 joueurs pour les tableaux de simple (incluant le simple homme et le simple dame)

#### 5.1.5 Tableaux, horaires et déroulement

Les championnats du Grand-Est se déroulent en phase de poules suivies par une phase à élimination directe.

Dans la mesure du possible (si l'échéancier le permet) une petite finale sera organisée (match pour la troisième place).

Conformément au RGC, dans le cas où le nombre d'inscrits serait inférieur ou égal à 2, le tableau ne pourra être disputé. Il sera alors proposé aux joueurs/paires d'intégrer la série supérieure.

Les tableaux se dérouleront de la manière suivante :

- Les **doubles mixte** se dérouleront le **Samedi 4 Juin 2022** dans leur intégralité
- Les **doubles hommes** et dames se dérouleront le **Dimanche 5 Juin 2022** dans leur intégralité
- Les **simples hommes** et dames se dérouleront le **Lundi 6 Juin 2022** dans leur intégralité.

Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points chacun.

#### 5.1.6 Inscriptions

Les joueurs qualifiés directement devront s'inscrire dans Badnet avant la date communiquée lors du lancement des inscriptions. S'en suivra une période pour les inscriptions libres, pendant laquelle les éventuels joueurs qualifiés directement retardataires pourront toujours s'inscrire mais sans droit préférentiel.

Les inscriptions sont validées par ordre chronologique jusqu'à ce que la capacité maximale de la compétition soit atteinte. Une liste d'attente sera constituée. Les inscriptions individuelles et groupées par club ou instances via le logiciel Badnet seront acceptées.



## REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DU GRAND-EST

Ligue Grand-Est de Badminton  
Maison des Sports  
13, rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

Auteur(s) : Christophe Freslon,  
Valery Jacob, Geoffroy Lettier  
Destinataires : Présidents et RC  
clubs Grand-Est  
Adoption CA : 06.03.2022  
Entrée en vigueur : 07.03.2022  
Validité : Saison 2021-2022

L'inscription au CRS est soumise au versement de droits d'engagement pour chacune des disciplines auxquelles le joueur participe. Ces droits sont à verser à la LGEBad et seront à verser en ligne sur le site Badnet au moment de l'inscription. La LGEBad prendra à sa charge les frais bancaires. Aucun paiement ne sera accepté par virement, prélèvement ou par chèque. Aucun paiement ne sera accepté sur place.

La date limite des inscriptions est fixée au :

**MERCREDI 18 MAI à 23h59**

### 5.1.7 Volants

Les joueurs fourniront les volants à part égale jusqu'aux demi-finales incluses ainsi que pour les petites finales pour la 3<sup>ème</sup> place si elles ont lieu. Les volants seront fournis par la LGEBad pour toutes les finales.

Le volant officiel du tournoi sera le:

**Perfly FSC960**  
Classé Elite

### 5.1.8 Têtes de séries

Les têtes de séries seront définies en fonction du CPPH à la date indiquée au moment des inscriptions.

Dans la mesure du possible, les tableaux seront constitués de manière à respecter la séparation par provenance, la provenance considérée étant prioritairement le CODEP d'appartenance.

### 5.1.9 Echauffement et temps de repos

Le temps d'échauffement sur les terrains sera limité à 3 minutes, ce temps pourra être décompté du temps de repos. Le Juge-Arbitre pourra à sa convenance décider d'une période de prise de contact avec le terrain plus longue s'il le juge nécessaire et possible.

Le temps de repos entre 2 matchs sera de 20 minutes minimum.

### 5.1.10 Coaching

|   |   |   |
|---|---|---|
|  | <b>REGLEMENT DES CHAMPIONNATS<br/>REGIONAUX DU GRAND-EST</b><br><br>Ligue Grand-Est de Badminton<br>Maison des Sports<br>13, rue Jean Moulin<br>54510 TOMBLAINE | Auteur(s) : Christophe Freslon,<br>Valery Jacob, Geoffroy Lettier<br>Destinataires : Présidents et RC<br>clubs Grand-Est<br>Adoption CA : 06.03.2022<br>Entrée en vigueur : 07.03.2022<br>Validité : Saison 2021-2022 |
|---|---|---|

Comme principe de base, le coaching permanent est interdit. Toute personne donnant des consignes pendant le jeu sera sanctionnée. Seul le coaching par une personne maximum par joueur pendant les arrêts de jeu réglementaires sera autorisé

Cependant s'il l'estime possible dans de bonnes conditions, le Juge-Arbitre pourra autoriser le coaching permanent dans des conditions dont lui seul sera juge et garant.

Les conseillers devront se conformer au code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs.

## 5.2 FINANCEMENT

### 5.2.1 Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés annuellement par le comité directeur de la LGEBad sur proposition de la commission compétition de la LGEBad.

Le montant des droits d'engagement est de :

- 10 € pour un tableau ;
- 15 € pour deux tableaux ;
- 20 € pour trois tableaux.

## 5.3 AUTORISATION, HOMOLOGATION, JUGE-ARBITRAGE ET LOGICIEL

### 5.3.1 Autorisation et homologation

La demande d'autorisation du championnat régional sera effectué par la Commission Compétitions de la LGEBad selon le RGC en vigueur.

L'homologation sera effectuée par la Commission d'homologation de tournoi de la LGEBad selon le RGC en vigueur.

### 5.3.2 Logiciel

Le logiciel Badnet sera utilisé pour la gestion de ce tournoi. Les tableaux, échanciers et déroulement du tournoi pourront être consultés sur la site [www.badnet.org](http://www.badnet.org)

## 5.4 OFFICIELS TECHNIQUES



## REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DU GRAND-EST

Ligue Grand-Est de Badminton  
Maison des Sports  
13, rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

Auteur(s) : Christophe Freslon,  
Valery Jacob, Geoffroy Lettier  
Destinataires : Présidents et RC  
clubs Grand-Est  
Adoption CA : 06.03.2022  
Entrée en vigueur : 07.03.2022  
Validité : Saison 2021-2022

### 5.4.1 Juge-Arbitre

Le Juge-arbitre principal de cette compétition sera M. Paul BLONDEL, assisté de Geoffroy LETTIER en qualité de Juge-Arbitre adjoint. Les décisions des Juge-arbitres sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.

Les Juge-arbitres s'assureront du déroulement de la compétition dans le cadre du RGC et du présent règlement. Ils pourront éventuellement les compléter à la vue des équipements utilisés. Ils communiqueront avant le début de la première rotation de rencontre, sur l'attitude à adopter dans le cas où le volant toucherait un élément d'infrastructure (filins, panneaux, etc....)

### 5.4.2 Arbitrage

Les rencontres se déroulent en auto-arbitrage jusqu'aux demi-finales. La mise en disponibilité d'arbitres pendant cette période pourrait cependant permettre au JA de faire arbitrer certains matchs de manière discrétionnaire.

Dans la mesure du possible, toutes les finales seront arbitrées par un arbitre officiel. Cependant, en cas de manque d'arbitre, les matches pourront être auto-arbitrés.

## 5.5 CHOIX DU CLUB HÔTE

L'organisation des championnats régionaux du Grand-Est fait l'objet d'un appel à candidature. Cet appel à candidature précise un cahier des charges que chaque club candidat s'engage à respecter. En cas de manquement, la Ligue Grand-Est de Badminton se réserve le droit de ne pas octroyer la subvention prévue pour l'organisation de cet événement. Au terme de délai indiqué dans l'appel à candidature, l'ensemble des candidatures sont intégralement transmises au CA de la Ligue Grand-Est de Badminton, lequel désignera le club hôte par vote dans le cas où plus d'un club se porterait candidat.





## REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DU GRAND-EST

Ligue Grand-Est de Badminton  
Maison des Sports  
13, rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

Auteur(s) : Christophe Freslon,  
Valery Jacob, Geoffroy Lettier  
Destinataires : Présidents et RC  
clubs Grand-Est  
Adoption CA : 06.03.2022  
Entrée en vigueur : 07.03.2022  
Validité : Saison 2021-2022

### Dates importantes

- Date de début des inscriptions pour les qualifiés aux CDS : 4/4/22
- Date de début des inscriptions pour les inscriptions libres : 18/04/22
- Date de fin des inscriptions : 18/05/22
- Date de prise en compte du CPPH : 5/05/22
- Date du tirage au sort : 21/05/22
- Date limite des forfaits non justifié : 20/05/22
- Date d'envois des convocations : 30/05/22